



COMMUNE DE MÉRY LA BATAILLE

15 Rue du Bois – 60420 Méry-la-Bataille

☎ : 03.60.37.11.94

✉ : commune.merylabataille@akeonet.com

N° SIRET : 216 003 921 00014

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de MÉRY LA BATAILLE **Séance du 16 mai 2023 à 19h30**

Le 16 mai 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 9 mai 2023 s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DA SILVA, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs

*Sébastien MOLAND, Laëtitia BOCQUILLET, Philippe DEVOIR,
Cédric MAILLY, Ophélie MANSARD, Mathieu NOCHALSKI,
Franck PEUTAT, Karine DEVOIR, Nathalie LOGNAND,
Régis THOQUER, Clémence VARLET,*

Pouvoir(s) : Alexandre JACQUOT à Philippe DEVOIR

Secrétaire : Régis THOQUER

DON – Association

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 300,00 € (matériel restaurant)

ENCAISSEMENT CHEQUE SELARL JURIJUST

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à encaisser le chèque de :

- ✉ Chèque n°2021682 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €
- ✉ Chèque n°2021769 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €
- ✉ Chèque n°2021866 Caisse des dépôts (SELARL JURIJUST) pour un montant de 300,00 €

ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE LA PETITE SOLE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mars 2023 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande formulée par la société La Petite Sole en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de la Petite Sole » sur le territoire des communes de Godenvillers et Tricot.

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête, soit jusqu'au 6 juin 2023.

Madame le Maire, informe donc le Conseil Municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet,

Après délibération, le Conseil Municipal s'abstient pour le projet du Parc éolien de la Petite Sole présenté par la société de la Petite Sole.

Voix POUR : 0

Voix CONTRE : 0

Abstention : 13

VALEUR LOCATIVE (boulangerie)

Madame le Maire présente l'attestation fournie par Maître Rémi BERTELOOT concernant la valeur locative de la boulangerie.

A ce jour le loyer mensuel est de 674,45 €, celui-ci est révisé tous les ans au 1^{er} novembre d'après l'indice fixé par l'INSEE.

Compte tenu du marché immobilier, la valeur locative est actuellement estimée entre 1 200,00 € et 1 400,00 € par mois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 1 200,00 € suite à l'estimation faite avec l'étude notariale et des travaux effectués dans le commerce et l'habitation.

Il décide également à l'unanimité d'accorder un délai jusqu'au 31/10/2023 à la société « Aux délices de Méry » pour acquérir le fonds de commerce au prix et condition fixés en date du 17/05/2022 ; à défaut de régularisation de l'acte le conseil municipal se réunira à nouveau pour annuler cette délibération.

RESTAURANT (bail)

Madame le Maire a proposé les candidatures reçues pour la reprise du restaurant au vu des dossiers présentés et des visites effectuées, le conseil municipal a étudié les dossiers et rencontré deux candidats. Suite à ces entretiens, le conseil municipal à l'unanimité a retenu un des deux candidats.

Par conséquent, le conseil municipal a pris la décision :

- ↪ D'attribuer la reprise du restaurant au profit de Monsieur Guillaume LOUIS,
- ↪ De louer à titre commercial les locaux situés à Méry la Bataille 2 rue de Tricot à compter du 1er juillet 2023 par le biais d'un bail (commerce et logement) pour un loyer mensuel de 1 000,00 €.

Afin d'aider le futur repreneur, ce loyer sera réparti de la manière suivante :

✓ 1 ^{ère} année : 500,00 € logement + 200,00 € commerce	= 700,00 €
✓ 2 ^{ème} année : 500,00 € logement + 350,00 € commerce	= 850,00 €
✓ 3 ^{ème} année : 500,00 € logement + 500,00 € commerce	= 1 000,00 €

- ↪ Autorise Madame le Maire à signer le bail commercial dont la rédaction est confiée à l'Etude de Maître BERTELOOT Notaire à Maignelay-Montigny.

Informations :

- ↪ Remerciement de Mr et Mme SANTUNE pour le repas des aînés.
- ↪ Élections Sénatoriales le vendredi 9 juin 2023 (élection de 3 délégués et 3 suppléants).
- ↪ Rendez-vous le 9 mai 2023 avec trois parents d'élèves : présentation d'un projet concernant le périscolaire de l'école.

Questions diverses

- ↪ Prévision du nettoyage des gouttières de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00.

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 16 mai 2023 a comporté 5 délibérations comme suit :

1	DON – Association Terre d'Histoire	N° 23-05-01
2	ENCAISSEMENT CHEQUE SELARL JURIJUST	N° 23-05-02
3	ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN DE LA PETITE SOLE	N° 23-05-03
4	VALEUR LOCATIVE (boulangerie)	N° 23-05-04
5	RESTAURANT (bail)	N° 23-05-05

Isabelle DA SILVA		Sébastien MOLAND	
Laëtitia BOCQUILLET		Franck PEUTAT	
Clémence VARLET		Régis THOQUER	
Nathalie LOGNAND		Cédric MAILLY	
Karine DEVOIR		Ophélie MANSARD	
Philippe DEVOIR		Alexandre JACQUOT (P)	
Mathieu NOCHALSKI			